



Kubski Grégoire, Hauswirth Urs

Pollution au plomb et protection des rapaces dans le canton de Fribourg

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 21.03.22

DIME/DIAF

Dépôt

La RTS¹ ainsi que d'autres médias² ont révélé qu'une équipe de recherche de l'université de Cambridge, dirigée par le professeur Rhys Green, a récemment publié une étude³ attestant l'impact de l'empoisonnement au plomb des rapaces à travers l'Europe. Elle a analysé les concentrations de plomb dans le foie de 3000 rapaces de 22 espèces retrouvés morts ou mourants dans treize pays européens (Suisse, France, Allemagne, Autriche, Hongrie, Espagne, Portugal, Italie, Pologne, Suède, Danemark, Royaume-Uni et Grèce). Pour dix espèces de ces oiseaux qui se nourrissent de proies vivantes et de charognes, l'empoisonnement de l'alimentation par le plomb des munitions de la chasse entraîne une réduction de leur population de 55 000 individus adultes dans le ciel européen par rapport à ce que serait leur nombre sans cet empoisonnement. Selon cette étude, la prévalence de l'empoisonnement au plomb comme cause de décès des rapaces variait considérablement d'un pays européen à l'autre et était positivement corrélée d'un pays à l'autre selon le nombre déclaré de chasseurs par unité de surface. Le fait qu'aucun rapace empoisonné au plomb n'ait été trouvé au Danemark après que le pays a interdit en 1996 les munitions au plomb indique que le plomb à l'origine du problème vient des munitions des chasseurs et qu'une interdiction des munitions au plomb a un réel effet. L'étude a en outre démontré que les populations européennes de rapaces adultes des dix espèces examinées étaient en moyenne 6 % plus petites qu'elles ne le seraient sans les effets de l'empoisonnement au plomb. La chasse est tenue pour responsable de la dissémination d'environ 14 000 tonnes de plomb chaque année dans l'Union européenne, rappelle l'étude, alors qu'il existe à l'heure actuelle des substituts au plomb tout aussi efficaces pour les munitions (acier, bismuth, étain, alliages de tungstène) qui ne nécessitent pas de modifier ou de changer d'armes.

Le Danemark et les Pays-Bas ont interdit la grenaille de plomb. L'UE et le Royaume-Uni prévoient en outre l'interdiction de toutes les munitions au plomb. En Suisse, les cantons du Valais (art. 30 al. 1 let. d et al. 2 let. c RexChP ; RS-VS 922.100) et des Grisons ont interdit l'entier des munitions avec projectiles en plomb. Actuellement dans le canton de Fribourg, seule la grenaille en plomb destinée à la chasse aux oiseaux d'eau est interdite au sens de l'art. 35 al. 3 OCha.

¹ <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/environnement/12943610-le-plomb-a-lorigine-dune-diminution-de-la-population-des-rapaces.html>

² <https://science.orf.at/stories/3212000/?msclid=e4406c34a62d11eca30c32b0a3680f5d> ;
https://de.nachrichten.yahoo.com/studie-greifvogelbest%C3%A4nde-europa-bleihaltige-jagdmunition-120336042.html?msclid=e4402c58a62d11ecb14e4f962f3c3dbf&guccounter=1&guce_referrer=aHR0cHM6Ly93d3cuYmluZy5jb20v&guce_referrer_sig=AQAAAAKwtcdNXBXPTByBEYRgJrocYJlQkxT9S7BIGUWpX4CgGbyYi14ytX-B1dKhhuZIAGZ9voDXtS0byrgV5nmdqI9wPozIvtqiOFKnzgBnSiGDhzLMK9Dx1JT98sOCSVg1Ug-un8r0fwrg1LvcLCTnt0gf9YKaHH-RKkrGKZ7LSvs.

³ Etude accessible ici : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0048969722011093?via%3Dihub>

Il y a également lieu de s'interroger sur la présence de plomb dans notre canton du fait des activités de l'armée, dans la mesure où la munition GP90, à savoir la munition réglementaire du SIG-550 utilisée par l'armée suisse, est composée à près de 95 % de plomb. Il est enfin opportun que la population ait connaissance en toute transparence des contrôles effectués sur les stands de tir pour éviter la pollution des sols et des eaux.

Au vu de ce qui précède, les soussignés déposent les questions suivantes :

1. Au vu des dégâts conséquents révélés par l'étude précitée sur les rapaces fribourgeois, le Conseil d'Etat entend-il modifier l'Ocha et interdire en général l'usage de la grenaille en plomb ?
 2. Est-ce que le Conseil d'Etat souhaite interdire l'usage de toutes les munitions à base de plomb pour la chasse, dans la mesure où la teneur en plomb n'apporte pas de plus-value aux munitions, cause des dégâts conséquents à la nature et qu'il existe des substituts au plomb tout aussi efficaces ?
 3. Quelles sont les autres mesures qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour protéger les rapaces sur le territoire fribourgeois ?
 4. Quelles sont les mesures prises par l'Etat sur les stands de tir, notamment de l'armée, pour évaluer et éviter les pollutions des eaux et des sols ?
 5. Y a-t-il une analyse périodique de la pollution des sols et des eaux des stands de tir ? Si oui, pouvez-vous publier une carte/liste détaillée des sites dans la réponse ? Si non, pourquoi ?
 6. Quels sont les sites du canton où une pollution au plomb ou aux métaux lourds a été attestée et qu'il faut ou faudra assainir ?
 7. Quelle quantité de munition environ l'armée utilise-t-elle sur le sol fribourgeois ?
-